



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

N° 2021/73

**Date de Convocation :** *L'an deux mille vingt et un, le 30 novembre 2021, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle Jean Sarment, avec accès limité à 8 personnes au maximum (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLANTER, maire de Parmain.*

24/11/2021

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU-ANICH, Michel ARMAND, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 29

Présents : 16

Pouvoirs : 11

Votants : 27

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER, Valérie MICHEL donne pouvoir à Martine DESRY, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à François KISLING, Philippe DESRY donne pouvoir à Martine DESRY, Évelyne DURET donne pouvoir à Antoine SANTERO, Louise FEINSOHN donne pouvoir à François KISLING, Naïma NAÏT-SEGHIR donne pouvoir à Philippe TOUZALIN, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Dominique MOURGET donne pouvoir à Mario STÉRI, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Mario STÉRI, Solange FAUCOMPRESZ donne pouvoir à Sébastien GUÉRINEAU

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Émilie PORTIER

**ABSENTE :**

Caroline CHAZAL-MATHIEU

*Renée BOU-ANICH a été désignée Secrétaire de Séance.*

**OBJET : Budget supplémentaire – Exercice 2021**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-1,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- VU** les délibérations n° 2021/24 et 2021/33 relative à l'adoption du BP 2021 et la décision modificative n°1,
- VU** l'avis de la Commission des finances du 16 novembre 2021,
- VU** la délibération n°2021/22 relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2020,

**CONSIDÉRANT** que la commune a voté son budget en avril 2021 pour la deuxième année consécutive avec des restes à réaliser de 4 238 000 € correspondant à des recettes attendues de la vente de deux biens immobiliers à un promoteur et à un bailleur social pour la réalisation de deux programmes de logements sociaux,

**CONSIDÉRANT** que les deux permis de construire de ces programmes font actuellement l'objet de recours au Tribunal Administratif,

**Monsieur le Maire** propose un budget supplémentaire au plus près des investissements qui ont été réalisés cette année, sont ou seront engagés de façon certaine d'ici le 31 décembre 2021 ainsi que quelques enveloppes complémentaires et une modification de l'affectation du résultat de l'exercice 2020.

Sur exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**À LA MAJORITE, 26 voix pour et 1 voix contre (Frédéric FÉZARD)**

⇒ **MODIFIE** l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget de la ville de Parmain de la manière suivante :

- ✓ **DIMINUE** de 100 000€ l'excédent de fonctionnement du budget de la ville de Parmain sur la ligne codifiée 002, soit un excédent de 1 209 584,83€
- ✓ **AFFECTE** la somme supplémentaire de 100 000€ de l'excédent de fonctionnement du budget de la ville de Parmain en recettes d'investissement sur le compte 1068, soit une affectation totale de 500 000€.

⇒ **ADOpte** le budget supplémentaire pour l'exercice 2021 arrêté ci-dessous à :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
BP + DM 1	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS	7 750 804,19 €	6 441 219,36 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	- €	- €
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	- €	1 309 584,83 €
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (avant vote budget supplémentaire) (1)</b>	<b>7 750 804,19 €</b>	<b>7 750 804,19 €</b>
VOTE BS	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	-100 000,00 €	- €
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		-100 000,00 €
	=	=	=
	<b>TOTAL BS SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>-100 000,00 €</b>	<b>-100 000,00 €</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1+2)</b>	<b>7 650 804,19 €</b>	<b>7 650 804,19 €</b>
INVESTISSEMENT		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
BP + DM 1	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS	6 130 830,86 €	2 693 890,43 €
	1068 excédents de fonctionnement capitalisés		400 000,00 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	26 096,19 €	4 238 000,00 €
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 174 963,38 €	
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (avant vote budget supplémentaire) (1)</b>	<b>7 331 890,43 €</b>	<b>7 331 890,43 €</b>
VOTE BS	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE	-3 846 967,86 €	291 032,14 €
	1068 excédents de fonctionnement capitalisés		100 000,00 €
	=	=	=
	<b>TOTAL BS SECTION D'INVESTISSEMENT (2)</b>	<b>-3 846 967,86 €</b>	<b>391 032,14 €</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1+2)</b>	<b>3 484 922,57 €</b>	<b>7 722 922,57 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET APRÈS VOTE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE</b>		<b>11 135 726,76 €</b>	<b>15 373 726,76 €</b>

- ⇒ **DIT** que le budget total (Budget Primitif + Décision modificative n°1 + Budget supplémentaire) pour l'exercice 2021 est arrêté ci-dessous à :
- ✓ En section de fonctionnement
    - Dépenses : 7 650 804,19€ et Recettes : 7 650 804,19€
  - ✓ En section d'investissement
    - Dépenses : 3 484 922,57€ et Recettes : 7 722 922,57€
    - Soit en suréquilibre de 4 238 000€ en recettes d'investissement

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



**Loïc TAILLANTER,**

**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communautés de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**